

N° 13

Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-quatre, le neuf avril, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

### PRESENTS :

Mme Edmonde JARDIN, Maire

M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOQ, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, M. Roger STADTFELD Adjoint au Maire

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, Mme Martin AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALENDA, M. François BROCHÉ, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Isabelle SAUSSET, Mme Marine MOGENNI, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA, M. Jean-Claude PERRAUD, M. Eric BERGAGNA, Conseillers Municipaux

### POUVOIRS :

Mme Catherine CHIOCARELLO Adjointe au Maire à Madame Edmonde JARDIN Maire, Mme Synthia GATIBELZA Conseillère municipale à Mme Joëlle DOLMAYRAC Conseillère municipale, M. Daniel WATHLE Conseiller municipal à Mme Scarlett BERGAGNA Conseillère municipale, Mme Céline RECULET Conseillère municipale à M. Frédéric VAUBOURG Conseiller municipal, M. Paul GODICHE Conseiller municipal à Mme Isabelle SAUSSET Conseillère municipale, M. Mickael MAYER Conseiller municipal à Mme Marie-José LEVEILLE Conseillère municipale, Mme Véronique CORNELOUP Conseillère municipale à M. François BROCHE Conseiller municipal,

### ABSENT :

M. Jean-Claude FEDER Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Monsieur Roger STADTFELD, Adjoint au Maire

Date de convocation

03/04/2024

Date d'affichage

12/04/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 32

**OBJET : FIXATION DES REGLES ET DES DURÉES D'AMORTISSEMENT DES**

**BIENS – NOMENCLATURE M57**

077-217704790-20240409-DEL09042024-13-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-22,

VU la délibération du 03 novembre 2011 relative aux amortissements,

VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,

**CONSIDÉRANT** que la nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement des immobilisations au prorata temporis,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de fixer les durées d'amortissement conformément au tableau détaillé ci-après,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR 30** voix pour,  
2 abstentions (Mme Marine MOGENNI, M. Vincent BUI-HUU-TAI),  
0 voix contre.

**ARTICLE 1 : FIXE** à compter du 1er janvier 2024, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles comme suit :

Nature comptable	Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement (en années)
2051	logiciels	3
202 et 2031	frais d'études non suivis de réalisations, frais de recherche et de développement	5
2182	voitures, deux roues motorisés	10
2182	camions et véhicules industriels	15
2184X	meublier	10
2183X et 2188	matériel de bureau électrique ou électronique	5
2183X	matériel informatique	3
2188	matériel classique	6
2188	coffres-forts	20
	installation et appareil de chauffage	10
	appareil de lavage	20
	équipements de garage et ateliers	10
2188	équipements de cuisine	10
2188	équipements sportifs	10
2152	installation de voirie	20
2121	plantations	15
2128	autres agencements et aménagements de terrain	15
	appentis, abris jardins...	10
2135	agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15

Accusé de réception en préfecture  
077-217704790-20240409-DEL09042024-13-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

**ARTICLE 2 : DIT** que la méthode d'amortissement appliquée est la méthode linéaire au prorata temporis,

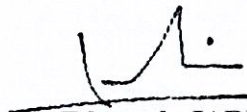
**ARTICLE 3 : PRÉCISE** que le seuil d'amortissement, en deçà duquel, les biens de faible valeur sont amortis en une seule année est fixé à 1 000 € HT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 9 avril 2024,

Le Maire,



**Edmonde JARDIN**



N° 14

Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-quatre, le neuf avril, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

### PRESENTS :

Mme Edmonde JARDIN, ***Maire***

M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOQ, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, M. Roger STADTFELD ***Adjoins au Maire***

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, Mme Martin AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALENDA, M. François BROCHÉ, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Isabelle SAUSSET, Mme Marine MOGENNI, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA, M. Jean-Claude PERRAUD, M. Eric BERGAGNA, ***Conseillers Municipaux***

### POUVOIRS :

Mme Catherine CHIOCARELLO Adjointe au Maire à Madame Edmonde JARDIN Maire, Mme Synthia GATIBELZA Conseillère municipale à Mme Joëlle DOLMAYRAC Conseillère municipale, M. Daniel WATHLE Conseiller municipal à Mme Scarlett BERGAGNA Conseillère municipale, Mme Céline RECULET Conseillère municipale à M. Frédéric VAUBOURG Conseiller municipal, M. Paul GODICHE Conseiller municipal à Mme Isabelle SAUSSET Conseillère municipale, M. Mickael MAYER Conseiller municipal à Mme Marie-José LEVEILLE Conseillère municipale, Mme Véronique CORNELOUP Conseillère municipale à M. François BROCHE Conseiller municipal,

### ABSENT :

M. Jean-Claude FEDER Conseiller municipal

**Secrétaire de séance :** Monsieur Roger STADTFELD, Adjoint au Maire

Date de convocation

**03/04/2024**

Date d'affichage

**12/04/2024**

Nombre de conseillers

En exercice : **33**

Présents : **25**

Votants : **32**

**OBJET : REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023, AU  
BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Accusé de réception en préfecture  
077217704709-20240409-DEL0942024-14-DE  
Date de l'émission : 09/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2312-2,

VU la délibération du Conseil Municipal du 13 novembre 1996 décidant du vote du budget par nature et par chapitre,

VU la délibération n°04 du Conseil Municipal du 11 avril 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 de la Ville,

VU la délibération n°19 du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 approuvant la décision budgétaire modificative n°01 de la Ville,

VU la délibération n°11 du Conseil Municipal du 19 mars 2024 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2023 et de la production du rapport y afférent,

VU l'attestation délivrée le 22 mars 2024 par le comptable public de Chelles valant autorisation de reprise anticipée des résultats 2023 en Fonctionnement et en Investissement, annexée à la présente délibération,

VU la fiche de résultats de l'exercice 2023 contradictoirement signée par le Comptable municipal et Madame le Maire, Ordonnateur, annexée à la présente délibération,

VU l'avis de la commission des Finances,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR** 23 voix pour,

9 abstentions (M. WATHLE, Mme RECULET, M. NILES, M. VAUBOURG, Mme BERGAGNA, Mme SAUSSET, M. GODICHE, Mme MOGENNI, M. BUI-HUU-TAI),

0 voix contre.

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** la reprise anticipée des résultats 2023 dans chacune des sections après affectation provisoire du résultat de Fonctionnement au compte 002 (report à nouveau créditeur de Fonctionnement) au Budget Primitif 2024. La section d'Investissement ne présentant pas de déficit de clôture, aucune affectation obligatoire n'est prévue au compte 1068 :

	situation au 31/12/2023
Résultat de clôture de Fonctionnement au 31/12/2023 (1)	2 480 572.94
Résultat de clôture d'Investissement au 31/12/2023 (A)	- 784 237.25
Total des restes à réaliser en recettes d'Investissement (B)*	1 789 831.81
Total des restes à réaliser en dépenses d'Investissement (C)*	929 084.91
Résultat global de la section d'investissement (A+B-C)	76 509.65

	BP 2023
Affectation provisoire de résultat au compte 1068 (2)	0
Résultat de Fonctionnement reporté au BP 2024 au compte 002 ((1)-(2))	2 480 572.94
Résultat d'Investissement reporté au BP 2024 au compte 001	76 509.65

\*Les restes à réaliser en recettes et en dépenses d'Investissement sont obligatoirement repris au Budget Primitif lors de la reprise anticipée des résultats du dernier exercice clos.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

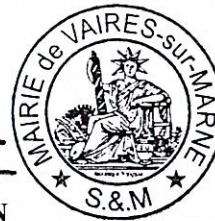
Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 9 avril 2024,

Le Maire,



Edmonde JARDIN



Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le neuf avril, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

**PRESENTS :**

Mme Edmonde JARDIN, **Maire**

M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOQ, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, M. Roger STADTFELD **Adjoint au Maire**

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, Mme Martin AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALENDA, M. François BROCHÉ, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Isabelle SAUSSET, Mme Marine MOGENNI, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA, M. Jean-Claude PERRAUD, M. Eric BERGAGNA, **Conseillers Municipaux**

**POUVOIRS :**

Mme Catherine CHIOCARELLO Adjointe au Maire à Madame Edmonde JARDIN Maire, Mme Synthia GATIBELZA Conseillère municipale à Mme Joëlle DOLMAYRAC Conseillère municipale, M. Daniel WATHLE Conseiller municipal à Mme Scarlett BERGAGNA Conseillère municipale, Mme Céline REULET Conseillère municipale à M. Frédéric VAUBOURG Conseiller municipal, M. Paul GODICHE Conseiller municipal à Mme Isabelle SAUSSET Conseillère municipale, M. Mickael MAYER Conseiller municipal à Mme Marie-José LEVEILLE Conseillère municipale, Mme Véronique CORNELOUP Conseillère municipale à M. François BROCHE Conseiller municipal,

**ABSENT :**

M. Jean-Claude FEDER Conseiller municipal

**Secrétaire de séance :** Monsieur Roger STADTFELD, Adjoint au Maire

Date de convocation

**03/04/2024**

Date d'affichage

**12/04/2024**

Nombre de conseillers

En exercice : **33**

Présents : **25**

Votants : **32**

**OBJET : VOTE DES TAUX 2024 DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIÉTÉS  
BATIES (TFB), DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIÉTÉS NON-BATIES  
(TFNB) ET DE LA TAXE D'HABITATION (TH)**

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

VU le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1639 A,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-2 qui dispose que les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre, doivent voter les taux des impositions directes locales à leur profit, avant le 15 avril de chaque année,

VU la délibération n°11 en date du 19 mars 2024 relative au Débat d'Orientation Budgétaire 2024,

VU l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles au titre du Budget de la Ville pour l'année 2024 (Etat 1259 MI),

VU le projet du Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2024,

VU l'avis de la Commission des Finances,

**CONSIDÉRANT** qu'au vu des bases prévisionnelles notifiées, le produit fiscal nécessaire à l'équilibre budgétaire 2024 est calculé sans augmentation des taux arrêtant ainsi le produit fiscal attendu à 8 949 222 €,

<b>Libellés</b>	<b>Bases prévisionnelles 2024 notifiées (Etat 1259)</b>	<b>Taux 2024 projetés</b>		<b>Coefficient de variation des taux/(N-1)</b>		<b>Produit nécessaire à l'équilibre du BP 2024</b>
TFPB	19 058 000	<b>46.01</b>	%	1.000000		8 768 586
TFPNB	39 300	<b>54.96</b>	%	1.000000		21 599
TH	667100	<b>23.84</b>	%	1.000000		159 037
<b>TOTAL</b>	<b>19 764 400</b>					<b>8 949 222</b>



**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR 23** voix pour,

9 abstentions (M. WATHLE, Mme RECULET, M. NILES, M. VAUBOURG, Mme BERGAGNA, Mme SAUSSET, M. GODICHE, Mme MOGENNI, M. BUI-HUU-TAI),

0 voix contre.

**ARTICLE 1 : VOTE** ainsi que suit les taux des taxes directes locales pour 2024 :

<b>Libellés</b>	<b>Bases prévisionnelles 2024 notifiées (Etat 1259)</b>	<b>Taux 2024 projetés</b>		<b>Coefficient de variation des taux/(N-1)</b>		<b>Produit nécessaire à l'équilibre du BP 2024</b>
TFPB	19 058 000	<b>46.01</b>	%	1.000000		8 768 586
TFPNB	39 300	<b>54.96</b>	%	1.000000		21 599
TH	667100	<b>23.84</b>	%	1.000000		159 037
<b>TOTAL</b>	<b>19 764 400</b>					<b>8 949 222</b>

**ARTICLE 2 : PRÉCISE** que la recette totale y afférente, soit 8 949 222 €, est inscrite à l'article 73111 du Budget Primitif 2024 Ville.

Depuis 2021, en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année depuis lors par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

Pour 2024, le calcul du coefficient correcteur établit un produit de compensation pour la ville de Vaires arrêté à 810 981 €, il est ajouté au produit fiscal attendu de 8 949 222 €, soit un total de 9 760 203 € inscrit à l'article 73111 du BP 2024 (Fiscalité directe).

Pour rappel, les articles 41 de la loi n° 2021-1900 de finances initiale pour 2022 et 11 de la loi n° 2022-1157 de finances rectificative pour 2022 ont modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

**ARTICLE 3 : RAPPELLE** que le Maire, le Directeur Départemental des Finances Publiques et le Trésorier municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 9 avril 2024,

**Le Maire,**



**Edmonde JARDIN**



N° 16

Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-quatre, le neuf avril, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

### PRESENTS :

Mme Edmonde JARDIN, *Maire*

M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOQ, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, M. Roger STADTFELD *Adjoins au Maire*

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, Mme Martin AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALENDA, M. François BROCHÉ, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Isabelle SAUSSET, Mme Marine MOGENNI, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA, M. Jean-Claude PERRAUD, M. Eric BERGAGNA, *Conseillers Municipaux*

### POUVOIRS :

Mme Catherine CHIOCARELLO Adjointe au Maire à Madame Edmonde JARDIN Maire, Mme Synthia GATIBELZA Conseillère municipale à Mme Joëlle DOLMAYRAC Conseillère municipale, M. Daniel WATHLE Conseiller municipal à Mme Scarlett BERGAGNA Conseillère municipale, Mme Céline RECULET Conseillère municipale à M. Frédéric VAUBOURG Conseiller municipal, M. Paul GODICHE Conseiller municipal à Mme Isabelle SAUSSET Conseillère municipale, M. Mickael MAYER Conseiller municipal à Mme Marie-José LEVEILLE Conseillère municipale, Mme Véronique CORNELOUP Conseillère municipale à M. François BROCHE Conseiller municipal,

### ABSENT :

M. Jean-Claude FEDER Conseiller municipal

**Secrétaire de séance :** Monsieur Roger STADTFELD, Adjoint au Maire

Date de convocation

**03/04/2024**

Date d'affichage

**12/04/2024**

Nombre de conseillers

En exercice : **33**

Présents : **25**

Votants : **32**

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL**

VU la délibération n°11 du 19 mars 2024 portant sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2024,

VU les délibérations de ce jour portant reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 et affectation provisoire du résultat de Fonctionnement,

VU l'état des restes à réaliser 2023 de la section d'Investissement en dépenses et en recettes,

VU la délibération de ce jour portant approbation des taux de la fiscalité locale pour l'exercice 2024 au vu de la notification des bases prévisionnelles des taxes foncières et de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires - Etat 1259MI,

VU le projet de Budget Primitif établi pour l'exercice 2024, équilibré en recettes et dépenses de toutes natures à la somme de **26 105 030.91 (vingt-six millions cent cinq mille trente euros et quatre-vingt onze centimes)**,

VU l'avis de la Commission des Finances,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR** 23 voix pour,

9 abstentions (M. WATHLE, Mme REULET, M. NILES, M. VAUBOURG, Mme BERGAGNA, Mme SAUSSET, M. GODICHE, Mme MOGENNI, M. BUI-HUU-TAI),

0 voix contre.

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le Budget Primitif Ville pour l'exercice 2024, équilibré en recettes et dépenses de toutes natures à la somme de **26 105 030.91 euros (Vingt-six millions cent cinq mille trente euros et quatre-vingt-onze centimes)** décomposée ainsi que suit :

- |                                  |                 |
|----------------------------------|-----------------|
| - En section de Fonctionnement : | 19 877 744.10 € |
| - En section d'Investissement :  | 6 227 286.81 €  |

**ARTICLE 2 : APPROUVE** la fongibilité entre chapitres budgétaires de chacune des deux sections de Fonctionnement et d'Investissement, c'est-à-dire la possibilité d'effectuer des mouvements de crédits, conformément à la nomenclature M57 entre chapitres (hors chapitre 012 dépenses de personnel), au sein de la section d'Investissement et de Fonctionnement dans la limite du taux de 7.5% des dépenses réelles de chaque section du budget principal et de ses budgets annexes.

**ARTICLE 3 : PRÉCISE** qu'en ce qui concerne l'attribution des subventions, les conseillers municipaux n'ont pas pris part au vote pour les associations correspondantes :

- Association Jardinot : M. VILCOCQ, Mme AUDY-SCMHITT, Mme BOCH,
- Association USVEC : M. PRILLARD,
- Judo Club Vairois : M. BROCHE,
- Association des Familles de Vaires : Mme AUDY-SCHMITT, M. FAURE,
- AVAC : Mme AUDY-SCHMITT, Mme COULAIS, Mme ALENDA, M. FAURE,
- Amicale cycliste de Vaires : Mme AUDY-SCHMITT, M. WATHLE,
- Les Elfes : Mme MOGENNI,

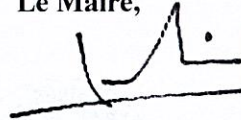
- GVI : Mme AUDY-SCHMITT, Mme Marine MOGENNI,
- Ecole des Sports : Mme MOGENNI,
- Green sur Marne : M. WATHLE,
- Les dits de Vergne : Mme Marine MOGENNI,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

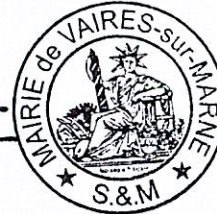
Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 9 avril 2024,

Le Maire,



**Edmonde JARDIN**



N° 17

Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le neuf avril, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

**PRESENTS :**Mme Edmonde JARDIN, ***Maire***M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOQ, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, M. Roger STADTFELD ***Adjoins au Maire***M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, Mme Martin AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALENDA, M. François BROCHÉ, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Isabelle SAUSSET, Mme Marine MOGENNI, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA, M. Jean-Claude PERRAUD, M. Eric BERGAGNA, ***Conseillers Municipaux*****POUVOIRS :**

Mme Catherine CHIOCARELLO Adjointe au Maire à Madame Edmonde JARDIN Maire, Mme Synthia GATIBELZA Conseillère municipale à Mme Joëlle DOLMAYRAC Conseillère municipale, M. Daniel WATHLE Conseiller municipal à Mme Scarlett BERGAGNA Conseillère municipale, Mme Céline RECULET Conseillère municipale à M. Frédéric VAUBOURG Conseiller municipal, M. Paul GODICHE Conseiller municipal à Mme Isabelle SAUSSET Conseillère municipale, M. Mickael MAYER Conseiller municipal à Mme Marie-José LEVEILLE Conseillère municipale, Mme Véronique CORNELOUP Conseillère municipale à M. François BROCHE Conseiller municipal,

**ABSENT :**

M. Jean-Claude FEDER Conseiller municipal

**Secrétaire de séance :** Monsieur Roger STADTFELD, Adjoint au Maire

Date de convocation

**03/04/2024**

Date d'affichage

**12/04/2024**

Nombre de conseillers

En exercice : **33**Présents : **25**Votants : **32****OBJET : COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-22,

VU la délibération n°01 du 03 septembre 2020 relative à la composition des commissions communales,

VU la délibération n°02 du 14 janvier 2021 relative à la composition des commissions communales,

VU la délibération n°01 du 12 décembre 2023 relative à la composition des commissions communales,

**CONSIDÉRANT** que les commissions communales sont des instances de dialogue et de concertation qui permettent d'étudier les questions abordées en Conseil municipal et participent à l'enrichissement de la démocratie,

**CONSIDÉRANT** que Madame Claire SCHAEGIS a présenté sa démission du Conseil municipal par un courrier en date du 14 février 2024 et réceptionné en Mairie le 16 février 2024,

**CONSIDÉRANT** Madame SCHAEGIS était membre des commissions suivantes :

- Commission Finances, communication et commémorations,
- Commission Jeux olympiques 2024, jeunesse et sport,
- Commission Urbanisme, travaux et aménagement du territoire,

**CONSIDÉRANT** qu'en outre, Monsieur Jean-Charles RAMIREZ a présenté sa démission du conseil municipal et de son poste d'adjoint par un courrier en date du 14 février 2024, que celle-ci a été acceptée par le Préfet de Seine-et-Marne par un courrier en date du 19 février 2024,

**CONSIDÉRANT** que Monsieur RAMIREZ était membre des commissions suivantes :

- Commission Finances, communication et commémorations,
- Commission Éducation,
- Commission Jeux olympiques 2024, jeunesse et sport,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de procéder à leur remplacement au sein des commissions communales concernées,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR** 25 voix pour,

7 abstentions (M. WATHLE, Mme RECULET, M. NILES, M. VAUBOURG, Mme BERGAGNA, Mme MOGENNI, M. BUI-HUU-TAI),

0 voix contre.

**ARTICLE 1 : DÉSIGNE** Monsieur Pierre-Jean PRILLARD et Madame Marie-José LEVEILLE au sein de la commission suivante :

- Commission Finances, communication et commémorations ;

**ARTICLE 2 : DÉSIGNE** Monsieur Jean-Luc COCHEZ et Monsieur Eric BERGAGNA au sein de la commission suivante :

- Commission Jeux olympiques 2024, jeunesse et sport.

**ARTICLE 3 : DÉSIGNE** Monsieur Eric BERGAGNA au sein de la commission suivante :

- Commission Urbanisme, travaux et aménagement du territoire.

**ARTICLE 4 : DÉSIGNE** Monsieur François BROCHE au sein de la commission suivante :

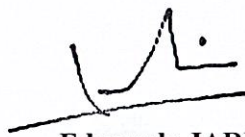
- Commission Éducation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 9 avril 2024,

Le Maire,



**Edmonde JARDIN**





Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le neuf avril, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

**PRESENTS :**

Mme Edmonde JARDIN, **Maire**

M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOCQ, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ,

M. Roger STADTFELD **Adjoint au Maire**

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, Mme Martin AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALENDA, M. François BROCHÉ, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Isabelle SAUSSET, Mme Marine MOGENNI, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA, M. Jean-Claude PERRAUD, M. Eric BERGAGNA, **Conseillers Municipaux**

**POUVOIRS :**

Mme Catherine CHIOCARELLO Adjointe au Maire à Madame Edmonde JARDIN Maire, Mme Synthia GATIBELZA Conseillère municipale à Mme Joëlle DOLMAYRAC Conseillère municipale, M. Daniel WATHLE Conseiller municipal à Mme Scarlett BERGAGNA Conseillère municipale, Mme Céline RECULET Conseillère municipale à M. Frédéric VAUBOURG Conseiller municipal, M. Paul GODICHE Conseiller municipal à Mme Isabelle SAUSSET Conseillère municipale, M. Mickael MAYER Conseiller municipal à Mme Marie-José LEVEILLE Conseillère municipale, Mme Véronique CORNELOUP Conseillère municipale à M. François BROCHE Conseiller municipal,

**ABSENT :**

M. Jean-Claude FEDER Conseiller municipal

**Secrétaire de séance :** Monsieur Roger STADTFELD, Adjoint au Maire

Date de convocation

**03/04/2024**

Date d'affichage

**12/04/2024**

Nombre de conseillers

En exercice : **33**

Présents : **25**

Votants : **32**

**OBJET : OCTROI D'UNE AIDE AUX LYCÉENS, ÉTUDIANTS ET APPRENTIS  
VAIROIS POUR LE FINANCEMENT DE LEUR CARTE IMAGINE'R POUR  
L'ANNÉE 2024-2025**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°06 du 23 mai 2023 relative à l'octroi d'une aide aux lycéens, étudiants et apprentis vairois, pour le financement de leur carte Imagine'R concernant l'année scolaire 2023/2024,

**CONSIDÉRANT** que depuis la restitution de la compétence par la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne en septembre 2017, la commune de Vaires-sur-Marne assure elle-même l'aide au financement de la carte Imagine'R,

**CONSIDÉRANT** que la commune a décidé de verser une aide d'un montant de 60 euros pour alléger la charge du coût de transport supporté par les familles des lycéens, étudiants et apprentis vairois, pour l'année scolaire 2024/2025,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR** 32 voix pour,  
0 abstention,  
0 voix contre.

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'octroi d'une aide d'un montant de 60 euros aux lycéens, étudiants et apprentis vairois pour le financement de leur carte Imagine'R, pour l'année scolaire 2024/2025,

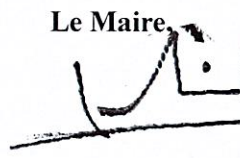
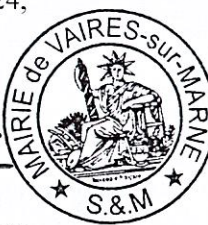
**ARTICLE 2 : PRÉCISE** que cette aide ne sera versée qu'aux lycéens, étudiants et apprentis âgés de 23 ans ou moins lors de la rentrée scolaire 2024/2025,

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Madame le Maire a signé le contrat avec l'agence Imagine'R concernant la mise en œuvre de ce dispositif.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 9 avril 2024,

Le Maire,  

**Edmonde JARDIN**

N° 19

Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le neuf avril, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

**PRESENTS :**

Mme Edmonde JARDIN, **Maire**

M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOQ, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, M. Roger STADTFELD **Adjoint au Maire**

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, Mme Martin AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALENDA, M. François BROCHÉ, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Isabelle SAUSSET, Mme Marine MOGENNI, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA, M. Jean-Claude PERRAUD, M. Eric BERGAGNA, **Conseillers Municipaux**

**POUVOIRS :**

Mme Catherine CHIOCARELLO Adjointe au Maire à Madame Edmonde JARDIN Maire, Mme Synthia GATIBELZA Conseillère municipale à Mme Joëlle DOLMAYRAC Conseillère municipale, M. Daniel WATHLE Conseiller municipal à Mme Scarlett BERGAGNA Conseillère municipale, Mme Céline REULET Conseillère municipale à M. Frédéric VAUBOURG Conseiller municipal, M. Paul GODICHE Conseiller municipal à Mme Isabelle SAUSSET Conseillère municipale, M. Mickael MAYER Conseiller municipal à Mme Marie-José LEVEILLE Conseillère municipale, Mme Véronique CORNELOUP Conseillère municipale à M. François BROCHE Conseiller municipal,

**ABSENT :**

M. Jean-Claude FEDER Conseiller municipal

**Secrétaire de séance :** Monsieur Roger STADTFELD, Adjoint au Maire

Date de convocation

**03/04/2024**

Date d'affichage

**12/04/2024**

Nombre de conseillers

En exercice : **33**

Présents : **25**

Votants : **32**

**OBJET : CONVENTION RELATIVE AU DÉROULEMENT DES INTERVENTIONS  
CONCOURANT A L'ÉDUCATION A LA SÉCURITÉ ROUTIERE DANS LE CADRE  
DES ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention relative au déroulement des interventions concourant à l'éducation à la sécurité routière dans le cadre des activités d'enseignement, ci-annexé,

**CONSIDÉRANT** que l'Éducation Nationale sensibilise les élèves à la question de la sécurité routière par la mise en place d'enseignements dédiés, assurés directement par les enseignants, et que sous la responsabilité du directeur d'école, un organisme habilité peut assister l'équipe pédagogique,

**CONSIDÉRANT** que dans ce cadre, la Police Municipale de Vaires-sur-Marne intervient dans les écoles élémentaires Aulnay, Bois, Paul Bert et Pêcheurs de la commune, du CP jusqu'au CM2, et ce, à raison d'une séance par classe, afin d'assister les équipes pédagogiques,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'établir une convention entre la commune de Vaires-sur-Marne et l'Éducation Nationale, représentée par l'inspectrice de la circonscription de Torcy, afin d'établir les modalités d'intervention des équipes de Police Municipale au sein des écoles,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR** 32 voix pour,  
0 abstention,  
0 voix contre.

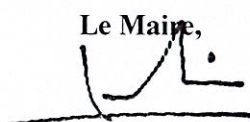
**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention relative au déroulement des interventions concourant à l'éducation à la sécurité routière dans le cadre des activités d'enseignement, entre la commune de Vaires-sur-Marne et l'Éducation Nationale, ci-annexée,

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 9 avril 2024,

Le Maire,  


Edmonde JARDIN



N° 20

Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-quatre, le neuf avril, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

### **PRESENTS :**

Mme Edmonde JARDIN, ***Maire***

M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOQ, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, M. Roger STADTFELD ***Adjoint au Maire***

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, Mme Martin AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALENDA, M. François BROCHÉ, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Isabelle SAUSSET, Mme Marine MOGENNI, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA, M. Jean-Claude PERRAUD, M. Eric BERGAGNA, ***Conseillers Municipaux***

### **POUVOIRS :**

Mme Catherine CHIOCARELLO Adjointe au Maire à Madame Edmonde JARDIN Maire, Mme Synthia GATIBELZA Conseillère municipale à Mme Joëlle DOLMAYRAC Conseillère municipale, M. Daniel WATHLE Conseiller municipal à Mme Scarlett BERGAGNA Conseillère municipale, Mme Céline RECULET Conseillère municipale à M. Frédéric VAUBOURG Conseiller municipal, M. Paul GODICHE Conseiller municipal à Mme Isabelle SAUSSET Conseillère municipale, M. Mickael MAYER Conseiller municipal à Mme Marie-José LEVEILLE Conseillère municipale, Mme Véronique CORNELOUP Conseillère municipale à M. François BROCHE Conseiller municipal,

### **ABSENT :**

M. Jean-Claude FEDER Conseiller municipal

**Secrétaire de séance :** Monsieur Roger STADTFELD, Adjoint au Maire

Date de convocation

**03/04/2024**

Date d'affichage

**12/04/2024**

Nombre de conseillers

En exercice : **33**

Présents : **25**

Votants : **32**

**OBJET : DÉTERMINATION DES MODALITÉS D'EXERCICE DU DROIT A LA  
FORMATION DES ÉLUS LOCAUX**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et en particulier ses articles L2123-12 à L2123-16, L3123-10 à L3123-14, L4135-10 à L4135-14,

**VU** l'ordonnance n° 2021-45 du 20 janvier 2021 portant réforme de la formation des élus locaux,

**VU** la loi n° 2021-771 du 17 juin 2021, ratifiant les ordonnances n° 2021-45 du 20 janvier 2021 et n° 2021-71 du 27 janvier 2021 portant réforme de la formation des élus locaux,

**VU** le décret n° 2021-596 du 14 mai 2021 relatif à la gouvernance de la formation des élus locaux, à l'agrément des organismes de formation des élus locaux et à la mise en œuvre et au calcul de leur droit individuel à la formation,

**CONSIDÉRANT** qu'afin d'exercer au mieux leurs responsabilités, les élus locaux peuvent bénéficier de formations au cours de l'exercice de leur mandat,

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur l'exercice du droit à formation de ses membres et de déterminer les orientations en la matière ainsi les crédits ouverts à ce titre,

**CONSIDÉRANT** que le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonctions susceptibles d'être allouées aux élus de la commune au compte 65311,

**CONSIDÉRANT** que chaque élu peut bénéficier de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient,

**CONSIDÉRANT** que les frais de formation comprennent :

- Les frais de déplacement (frais de transport, frais de séjour comprenant hébergement et restauration),
- Les frais d'enseignement,

**CONSIDÉRANT** que les modalités de prise en charge de la formation des élus sont les suivants :

- Agrément des organismes de formations,
- Dépôt préalable, auprès du Maire, de la demande de prise en charge précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville,
- Liquidation de la facture sur justificatifs des dépenses,
- Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus,

**CONSIDÉRANT** que les thèmes privilégiés sont les suivants :

- Les fondamentaux du mandat (statut et rôle de l'élu, gestion administrative locale, fonctionnement des collectivités territoriales...),
- Les politiques publiques (action sociale et santé, emploi et insertion, coopération décentralisée...),
- L'aménagement du territoire (urbanisme, habitat, transports, énergie...),
- La communication (enjeux du numérique, relations presse...),
- Les finances et la fiscalité,

**CONSIDÉRANT** que le montant annuel dédié à la formation des élus s'élève à 3 390,59 euros, correspondant à 2% des indemnités inscrites à l'article 65311 du Budget,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR** 25 voix pour,

7 abstentions (M. WATHLE, Mme REULET, M. NILES, M. VAUBOURG, Mme BERGAGNA, Mme MOGENNI, M. BUI-HUU-TAI),

0 voix contre.

**ARTICLE 1 : APPROUVE** les modalités précitées,

**ARTICLE 2 : APPROUVE** les modalités de prise en charge de la formation des élus, mentionnées ci-après :

- Agrément des organismes de formations ;
- Dépôt préalable, auprès du Maire, de la demande de prise en charge précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
- Liquidation de la facture sur justificatifs des dépenses ;
- Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus,

**ARTICLE 3 : DIT** que les thèmes privilégiés sont les suivants :

- Les fondamentaux du mandat (statut et rôle de l'élu, gestion administrative locale, fonctionnement des collectivités territoriales...);
- Les politiques publiques (action sociale et santé, emploi et insertion, coopération décentralisée...);
- L'aménagement du territoire (urbanisme, habitat, transports, énergie...);
- La communication (enjeux du numérique, relations presse...);
- Les finances et la fiscalité,

**ARTICLE 4 : ADOPTE** un montant des dépenses annuelles liées à la formation des élus locaux d'un montant de 3 434,10 euros, correspondant à 2% des indemnités inscrites à l'article 6531 du Budget,

**ARTICLE 5 : INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 9 avril 2024,

Le Maire,  


Edmonde JARDIN



N° 21

Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-quatre, le neuf avril, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

### **PRESENTS :**

Mme Edmonde JARDIN, **Maire**

M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOQ, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, M. Roger STADTFELD **Adjoint au Maire**

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, Mme Martin AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALENDA, M. François BROCHÉ, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Isabelle SAUSSET, Mme Marine MOGENNI, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA, M. Jean-Claude PERRAUD, M. Eric BERGAGNA, **Conseillers Municipaux**

### **POUVOIRS :**

Mme Catherine CHIOCARELLO Adjointe au Maire à Madame Edmonde JARDIN Maire, Mme Synthia GATIBELZA Conseillère municipale à Mme Joëlle DOLMAYRAC Conseillère municipale, M. Daniel WATHLE Conseiller municipal à Mme Scarlett BERGAGNA Conseillère municipale, Mme Céline RECULET Conseillère municipale à M. Frédéric VAUBOURG Conseiller municipal, M. Paul GODICHE Conseiller municipal à Mme Isabelle SAUSSET Conseillère municipale, M. Mickael MAYER Conseiller municipal à Mme Marie-José LEVEILLE Conseillère municipale, Mme Véronique CORNELOUP Conseillère municipale à M. François BROCHE Conseiller municipal,

### **ABSENT :**

M. Jean-Claude FEDER Conseiller municipal

**Secrétaire de séance :** Monsieur Roger STADTFELD, Adjoint au Maire

Date de convocation

**03/04/2024**

Date d'affichage

**12/04/2024**

Nombre de conseillers

En exercice : **33**

Présents : **25**

Votants : **32**

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) POUR LA REQUALIFICATION DU QUARTIER DE L'ILOT DE TORCY ENTRE LA VILLE DE VAIRES-SUR-MARNE ET LA SOCIÉTÉ CITAME**



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-11-3, L.332-11-4 et R.332-25-1 à R.332-25-3,

VU la loi ALUR du 24 mars 2014,

VU la délibération n°08 du conseil municipal en date du 13 avril 2023 relative à la signature d'une convention de partenariat entre la commune de Vaires-sur-Marne et la société Trois Moulins Habitat pour l'étude de la requalification de l'îlot rue de Torcy,

VU la délibération n°09 du conseil municipal en date du 13 avril 2023 relative à la signature d'une convention constitutive d'un groupement de commande entre la société Trois Moulins Habitat et la commune de Vaires-sur-Marne pour la requalification de l'îlot rue de Torcy,

VU la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP), ci-annexée,

VU l'avis favorable de la commission travaux, aménagement et urbanisme réunie le 30 novembre 2023 et le 21 mars 2024,

**CONSIDÉRANT** que les besoins d'équipements publics, en particulier les infrastructures de voiries et de réseaux seront impactées par la réalisation de ce programme de logements,

**CONSIDÉRANT** que la société CITAME a proposé la signature d'une convention de PUP, afin de participer au financement de travaux relatifs aux équipements publics particulièrement sur les voiries et le parc,

**CONSIDÉRANT** que l'adoption d'une convention de PUP oblige à exonérer les constructeurs et aménageurs de la part communale de Taxe d'aménagement pendant une durée maximale de dix ans,

**CONSIDÉRANT** que la convention de PUP précise les modalités et délais de paiement de la participation aux équipements publics rendus nécessaires par cette opération d'aménagement,

**CONSIDÉRANT** que la perception des participations versées par l'aménageur sera affectée à la réalisation de chaque catégorie d'équipements,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient donc aujourd'hui d'approuver la convention PUP entre la ville de Vaires-sur-Marne et la société CITAME ci-jointe, qui détermine la participation de l'aménageur aux équipements publics rendus nécessaires par son programme de construction,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR** 28 voix pour,  
4 abstentions (Mme SAUSSET, M. GODICHE, Mme MOGENNI, M. BUI-HUU-TAI),  
0 voix contre.

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention de Projet Urbain Partenarial, entre la commune de Vaires-sur-Marne et CITAME, pour la mise en œuvre de son programme de requalification de l'îlot rue de Torcy, tel qu'annexé à la présente délibération qui expirera lorsque les obligations des parties dans la présente convention auront été exécutées,

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention et leurs avenants éventuels avec le représentant de la société CITAME,

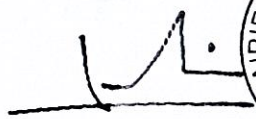
**ARTICLE 3 : PRÉCISE** qu'en application de l'article L332-11-4 du Code de l'Urbanisme, les constructions édifiées dans le périmètre de la convention sont exclues du champ d'application de la taxe d'aménagement pendant une durée de 10 ans à compter de l'affichage en mairie de la mention de la signature de la convention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 9 avril 2024,

Le Maire,



Edmonde JARDIN



N° 22

Ville de Vaires-sur-Marne  
(Seine-et-Marne)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-quatre, le neuf avril, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Edmonde JARDIN, Maire,

### PRESENTS :

Mme Edmonde JARDIN, **Maire**

M. Yohann DESFOUX, Mme Monique COULAIS, M. Rémy VILCOCQ, Mme Nathalie PEREIRA DA SILVA, M. Didier DESFOUX, Mme Béatrice BOCH, M. Jean-Luc COCHEZ, M. Roger STADTFELD **Adjoins au Maire**

M. Pierre-Jean PRILLARD, M. Jean-Claude FAURE, Mme Martin AUDY-SCHMITT, Mme Agnès ALENDA, M. François BROCHÉ, Mme Joëlle DOLMAYRAC, M. Alain LEGRAND, Mme Marie-José LEVEILLE, Mme Isabelle SAUSSET, Mme Marine MOGENNI, M. Vincent BUI-HUU-TAI, M. Erick NILES, M. Frédéric VAUBOURG, Mme Scarlett BERGAGNA, M. Jean-Claude PERRAUD, M. Eric BERGAGNA, **Conseillers Municipaux**

### POUVOIRS :

Mme Catherine CHIOCARELLO Adjointe au Maire à Madame Edmonde JARDIN Maire, Mme Synthia GATIBELZA Conseillère municipale à Mme Joëlle DOLMAYRAC Conseillère municipale, M. Daniel WATHLE Conseiller municipal à Mme Scarlett BERGAGNA Conseillère municipale, Mme Céline RECULET Conseillère municipale à M. Frédéric VAUBOURG Conseiller municipal, M. Paul GODICHE Conseiller municipal à Mme Isabelle SAUSSET Conseillère municipale, M. Mickael MAYER Conseiller municipal à Mme Marie-José LEVEILLE Conseillère municipale, Mme Véronique CORNELOUP Conseillère municipale à M. François BROCHE Conseiller municipal,

### ABSENT :

M. Jean-Claude FEDER Conseiller municipal

**Secrétaire de séance :** Monsieur Roger STADTFELD, Adjoint au Maire

Date de convocation

**03/04/2024**

Date d'affichage

**12/04/2024**

Nombre de conseillers

En exercice : **33**

Présents : **25**

Votants : **32**

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VAIRES-SUR-MARNE ET LES SOCIÉTÉS TMH, CITAME ET LOGIH DU GROUPE POLYLOGIS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-11-3, L.332-11-4 et R.332-25-1 à R.332-25-3,

VU la loi ALUR du 24 mars 2014,

VU la délibération n°08 du conseil municipal du 13 avril 2023 portant la signature d'une convention de partenariat entre la commune de Vaires-sur-Marne et la société Trois Moulins Habitat pour l'étude de la requalification de l'îlot rue de Torcy,

VU la délibération n°09 du 13 avril 2023 portant la signature d'une convention constitutive d'un groupement de commande entre la société Trois Moulins Habitat et la commune de Vaires-sur-Marne pour la requalification de l'îlot rue de Torcy,

VU le Plan Local d'urbanisme de la commune de Vaires-sur-Marne approuvé le 21 juin 2013, modifié le 12 novembre 2016 et par modification simplifiée le 11 décembre 2018,

VU la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) et leurs annexes,

VU les termes de la convention de partenariat entre la commune de Vaires-sur-Marne et le groupement POLYLOGIS et leurs annexes,

VU l'avis favorable de la commission travaux, aménagement et urbanisme réunie le 30 novembre 2023 et le 21 mars 2024,

**CONSIDÉRANT** que la commune de Vaires-sur-Marne et le Groupe POLYLOGIS envisagent une coopération afin de procéder à l'aménagement et la requalification de l'îlot rue de Torcy,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'organiser les obligations de chaque partie dans le projet d'aménagement et de requalification de l'îlot rue de Torcy,

**CONSIDÉRANT** que cette convention a pour objet de définir les obligations et engagements de chaque partie signataire, ses conditions d'organisation et de fonctionnement pour mener à bien l'opération,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR 28** voix pour,

4 abstentions (Mme SAUSSET, M. GODICHE, Mme MOGENNI, M. BUI-HUU-TAI),

0 voix contre.

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville de Vaires-sur-Marne et les sociétés TMH, CITAME et LOGIH, du groupe POLYLOGIS, pour la mise en œuvre du programme de requalification de l'îlot rue de Torcy, annexée à la présente délibération,


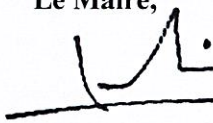
**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 9 avril 2024,

Le Maire,



**Edmonde JARDIN**